

Versailles, le 8 Janvier 2020

**COUR D'APPEL
DE VERSAILLES**
PARQUET GENERAL
SERVICE DES EXPERTS
5, rue Carnot RP 1113
78011 VERSAILLES CEDEX

Mme Dora VOICILA
41 rue Victor Hugo
92300 LEVALLOIS PERRET

Madame,

Nous avons le plaisir de vous faire connaître que, conformément aux dispositions de l'article 2 II de la loi du 29 juin 1971 modifiée, l'Assemblée générale de la cour d'appel de Versailles a, lors de sa séance du 28 Novembre 2019, émis un **AVIS FAVORABLE** à votre réinscription pour une **durée de 5 ans**, sur la liste des experts judiciaires près la Cour d'Appel :

sous la rubrique : H-INTERPRETARIAT - TRADUCTION
dans la spécialité : H-01-06-09-Roumain/Moldave

sous la rubrique : H-INTERPRETARIAT - TRADUCTION
dans la spécialité : H-02-06-09-Roumain/Moldave

Votre réinscription est effective à compter du 1er janvier 2020

En application de l'article 10 du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts, il vous appartiendra, si vous le souhaitez, de solliciter à l'expiration de votre période quinquennale, et ce, **avant le 1^{er} mars 2024**, votre réinscription pour un nouveau mandat de 5 ans.

Veillez agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

/le directeur des services de greffe judiciaires

